



— UNITÉ RIMBAUD

Le service Rimbaud vous souhaite la bienvenue

Le service Rimbaud accueille des personnes avec une psychose et une altération mentale.

Nous sommes là pour vous aider à vous sentir mieux et pour travailler avec votre entourage.

Durant votre hospitalisation, une équipe de plusieurs professionnels s'occupe de vous. Ils sont spécialisés pour les personnes avec un retard mental et des troubles associés.

L'équipe se compose de :

- **Médecin psychiatre** : Dr Satala
- **D'une équipe** composée d'infirmières, aides-soignantes, éducateurs, assistante sociale, psychologues, kinésithérapeute, ergothérapeute, et professeurs d'éducation physique ainsi qu'un médecin généraliste.

Chaque personne de l'équipe a un rôle précis pour vous aider : soins médicaux, aide quotidienne, activités, rééducation, soutien social et psychologique. Vous pouvez parler avec eux et leur poser des questions.



Fonctionnement du service

1. Accueil

- Le service compte 24 lits.
- Les portes sont contrôlées par le personnel. Cela veut dire que le personnel gère les entrées et les sorties, pour la sécurité de tous.
- Il y a des chambres pour une personne ou pour deux personnes.

- L'équipe décide quelle chambre vous convient le mieux, selon votre situation et les besoins du service.

2. Prise en charge à l'unité Rimbaud

Durée de séjour :

- La durée de votre hospitalisation est décidée avec vous, votre famille ou vos proches, et le médecin psychiatre.
- Cette durée peut changer si votre état change.

Ce que nous faisons pour vous :

- Nous préparons un projet de soins personnalisé. Cela veut dire que nous adaptons les soins à vos besoins.
- Nous pouvons proposer :
 - des soins médicaux et infirmiers,
 - de la logopédie (aide pour parler ou communiquer),
 - de la diététique (aide pour l'alimentation),
 - de la kinésithérapie (aide pour bouger mieux),
 - des activités comme jardin, salle de sport, ou hydrojet (bain thérapeutique).
- L'équipe travaille sur le traitement (médicaments), sur le maintien de vos capacités, et sur votre autonomie (faire seul ce que vous pouvez).
- Nous voulons que vous participez à votre projet de soins. Votre avis compte. Vos proches peuvent aussi participer.

Travail avec votre entourage :

- Garder le contact avec votre famille, vos proches ou les institutions qui vous accompagnent est important.

Par exemple : un appel téléphonique chaque semaine.

- L'équipe fait des réunions avec votre réseau :
 - à votre admission,
 - pendant l'hospitalisation si besoin,
 - à votre sortie.
- Ces réunions servent à préparer la suite des soins et à assurer une bonne organisation quand vous sortez.

Vos questions et vos droits :

- Vous pouvez poser des questions à l'équipe à tout moment.
- Vous avez le droit d'être informé(e) et de donner votre avis sur votre projet de soins.
- Si vous le souhaitez, vos proches peuvent être informés et participer.

Si vous voulez, nous pouvons vous donner ce document en version imprimée ou vous l'expliquer en personne.

3. Informations pratiques



- Lever vers 07H30
- Les médicaments sont distribués à : 08h00, 12h00, 17h00, 21h00
- Les repas sont servis à : 8h30, 12h, 15h45 (gouter), 18h
- Des activités thérapeutiques ont lieu entre 10h et 12h // 13h30 et 15h30

Sur autorisation de l'équipe et du médecin, il est possible de prendre son repas de midi au self-service de l'hôpital*

Certains patients peuvent être autorisés à sortir sur le site de l'hôpital sur accord médical. Les heures de sortie parc sont de 13h30 à 15h00 et/ou de 16h00 à 17h00*

* *L'équipe peut annuler une sortie si votre état ou votre comportement le nécessite.*

4. Les visites



- Jours et heures : mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, de 14h00 à 17h00.
- Avant de venir, appelez l'unité pour annoncer votre visite.
- Si les visites sont interdites pour des raisons de soin, nous prévenons la famille ou la personne de contact.

Types de visite :

- Visite dans l'unité (salle d'activité) : si le médecin ne permet pas la sortie ou si la visite doit être surveillée.
 - Durée : 30 minutes maximum.
 - Maximum 2 visiteurs.
 - Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis. Les animaux ne sont pas admis.
- Visite dans le parc : possible si le médecin autorise la sortie dans le parc.
 - Toute sortie en dehors du parc n'est pas autorisée sans accord médical.

→ À la fin de la visite, donnez au personnel toute nourriture ou boisson restante.

Si le patient ne souhaite pas de visite, l'équipe respecte et soutient sa décision.

→ Les visites sont réservées aux parents, proches ou personnes vivant avec le patient.

5. Entretien du linge



- Le linge (vêtements) doit être lavé chaque semaine par la famille ou l'institution où vous vivez.
- Si la famille ou l'institution ne peut pas le faire, la buanderie de l'hôpital peut laver le linge.

6. Demande de sorties



- Pour sortir du site, il faut un accord médical.
- Les décisions de sortie sont prises chaque mardi matin en réunion de l'équipe.

7. Gestion de l'argent de poche et/ou d'objets de valeur



Le service et l'hôpital ne peuvent pas être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

Il est donc fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux, gros appareils électroniques, etc.).

Argent de poche :

- À l'admission, vous devez remettre votre argent de poche dans une enveloppe avec votre nom.
- **Montant maximum dans l'enveloppe : 10 euros.**
- Si vous avez plus que 10 euros, vous pouvez :
 - Donner l'argent à l'assistant social (bureau à l'accueil) pour qu'il soit mis en sécurité, où
 - Le verser sur un compte de transit.

Nous vous expliquerons ces options lors de l'admission.

8. Gestion des cigarettes et briquet



- **La famille ou l'institution apporte le tabac.**
- Préférez des paquets de cigarettes prêts à l'emploi, pas des paquets à rouler, surtout si la personne ne peut pas préparer ses cigarettes seule
- Une seule façon de fumer est autorisée par patient. (Si la personne utilise à la fois cigarette électronique et cigarette classique, dites dès l'admission laquelle elle utilisera.)
- Le personnel gère le tabac pour éviter les vols et les abus.

→ Le nombre de cigarettes données chaque jour dépend des habitudes et du budget, sans dépasser 14 cigarettes par jour.

- Les briquets sont interdits dans l'unité. Le personnel les garde et les distribue si besoin.
- L'usage de la cigarette électronique est autorisé uniquement à des heures définies par l'unité. Elle ne peut pas être gardée en permanence.
- Il est interdit de fumer dans le service, sauf dans le fumoir ou à l'extérieur dans le jardin.
- Si vous êtes soumis(e) à une mesure comme la contention ou l'isolement, fumer ne sera pas autorisé pendant cette période (un patch de Nicotine peuvent vous être proposé gratuitement).

9. Communications téléphoniques

Téléphone personnel (GSM) :

- En semaine : autorisé de 12h45 à 18h00.
- Week-end et jours fériés : autorisé de 10h00 à 18h00.
- En dehors de ces horaires, le téléphone peut être remis au personnel. Si vous sortez à l'extérieur, on vous rendra votre téléphone.

- Si vous n'avez pas de téléphone, deux séances groupe téléphone sont organisées chaque semaine sur demande.
- Les appels pour demander des nouvelles du patient via le téléphone du service sont limités à deux fois par semaine.
- À l'admission, indiquez une personne de référence (interlocuteur) pour centraliser les informations et les demandes.



Prise de photos, enregistrements audio ou vidéo : strictement interdits dans le service.

- Les visio-conférences (ex. FaceTime) sont interdites dans les espaces communs. Elles peuvent avoir lieu uniquement dans la chambre.

10. Courier personnel

- Le courrier que vous recevez arrive au service. Le personnel vous le donne dès qu'il est arrivé.
- Pour envoyer du courrier :
 - Donnez votre lettre affranchie au personnel soignant de l'unité, ou
 - Déposez-la dans la boîte aux lettres à l'accueil principal (rez-de-chaussée du bâtiment administratif).
- Des timbres sont disponibles à l'accueil.

11. Médecin généraliste

- Vous pouvez demander à être suivi par votre médecin traitant pendant votre hospitalisation.
- Dites-le lors de l'admission en remplissant le document qui vous sera donné.

Si vous ne le souhaitez pas ou si votre médecin refuse, un médecin généraliste du service ou de garde s'occupera de votre suivi médical.

12. Service de médiation



- Si vous avez un problème avec l'unité, vous pouvez contacter le service de médiation.
- La médiatrice : Mme Pauline Jacquart.
 - Présence sur le site : le lundi, de 12h30 à 15h30.
 - Bureau : bâtiment de l'accueil, en face des admissions.
- Pour la contacter :
 - Déposez un courrier dans la boîte « Médiatrice » du service, ou
 - appelez le 0470 80 01 25, ou
 - Écrivez : mediationhainaut1@pfpcsm.be

13. Soins de pédicurie – coiffure



- Vous pouvez avoir des soins de pédicurie (pour les pieds) et un passage de la coiffeuse.
- Pour un rendez-vous, demandez au personnel.
- Ces services sont facturés par l'hôpital.

14. Les mesures de contrainte

- Si votre comportement met en danger vous-même ou les autres, l'équipe peut utiliser des mesures comme l'isolement ou la contention.
- Ces mesures sont un dernier recours et doivent être décidées par un médecin.
- Si une mesure physique est utilisée, le personnel peut faire une fouille de sécurité (palpation).
- Les objets non autorisés (briquet, cigarette, bijoux, ceinture, etc.) seront pris et gardés. On vous les rendra après la fin de la mesure, sauf si l'objet est dangereux ou interdit par le règlement.
- Si les visites sont suspendues à cause de l'isolement ou de la contention, on cherchera votre accord pour prévenir votre famille ou la personne de contact.

15. Vidéo surveillance

- Il y a des caméras dans les espaces communs et des détecteurs de mouvement dans le couloir des chambres.
- Ces dispositifs servent à assurer la sécurité de tous.

16. Après l'hospitalisation

- Avant de partir, une réunion de sortie aura lieu en présence du patient.
 - Objectif : préparer la suite des soins et garder le lien avec votre réseau (famille, proches, institutions).
 - Vous recevrez un rapport rédigé par l'équipe.
- Un suivi après la sortie vous sera proposé :
 - Une consultation médicale sur le site de l'hôpital, et/ou
 - Un suivi par la cellule mobile d'intervention (CMI) si besoin.
- La CMI aide à la réintégration dans votre lieu de vie habituel.



CONTACT ET INFOS PRATIQUES

L'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire au :

- **Accueil Général** : 065/41.80.00
- **Rimbaud** : 065/41.85.90

Adresse : CHP Chêne aux Haies 24, Chemin du Chêne aux Haies - 7000 Mons

Besoin d'aide ?

L'équipe pluridisciplinaire est à votre disposition pour répondre à vos questions.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Pour que le séjour se passe bien pour tout le monde (personnel, patients, familles), merci de respecter ces règles. Nous travaillons avec vous. Parfois, pour des raisons médicales, nous pouvons demander des règles supplémentaires.

Règles principales :

• Chambres

- Les chambres sont privées. Seules les personnes qui habitent dans une chambre peuvent y entrer.

- Il est interdit d'aller dans la chambre d'un autre patient.

• Respect

- Soyez respectueux envers les autres personnes.

- Respectez le mobilier et le matériel.

- Les comportements agressifs ou insultants ne sont pas acceptés.

• Mesures en cas de danger

Si votre comportement met en danger quelqu'un, l'équipe peut utiliser des mesures de sécurité (isolement ou contention).

En cas de récidive ou de comportement dangereux, l'hospitalisation peut être arrêtée.

• Alcool, drogues et médicaments

- L'alcool, les drogues illégales et les médicaments qui ne sont pas prescrits par le médecin sont interdits.

- Les médicaments personnels donnés à l'admission seront remis à la famille ou à la personne accompagnante.

- Les drogues non autorisées seront confiées à la police.

- Si vous apportez de l'alcool, il sera pris et jeté en votre présence. Si vous ne respectez pas cette règle, votre hospitalisation pourra être interrompue.

• Armes : Les armes sont interdites. Elles seront remises à la police

• Nourriture et boisson

- Vous ne pouvez pas laisser de nourriture ou de boisson dans la chambre.

- Les aliments et boissons seront placés dans un casier à votre nom.

- Pas de bouteilles en verre dans le service.

• Dégradations : Si vous cassez ou abîmez du matériel de l'hôpital, la direction peut vous demander de payer la réparation ou le remplacement.

• Photos et enregistrements : Il est interdit de prendre des photos, vidéos ou enregistrements audio dans le service.

• Appels vidéo : Les appels vidéo sont interdits dans les espaces communs. Ils doivent se faire dans votre chambre.

• Vente et troc : Il est interdit de vendre ou d'échanger des objets dans le service ou sur le site.

• Relations amoureuses ou sexuelles : Les relations amoureuses ou sexuelles sont interdites dans le service.



GED-AN-02216 - Version 1 - Date d'application : 29/01/26